







GUIDE – GROUPE DE TRAVAIL #1 LA PARTICIPATION DES PERSONNES EXILÉES

2021

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter <u>contact@anvita.fr</u>
Vous retrouverez davantage d'informations sur <u>www.anvita.fr</u>

SOMMAIRE

Introduction	3
Calendrier des sessions	4
Session 1 : État des lieux des collectivités	5
Session 2 : Dispositifs de droits commun vs spécifique	6
Session 3 : Les méthodes d'aller-vers	7
Pistes de recommandation	8
Ressources	9

INTRODUCTION

Afin de permettre aux membres de l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA) de se mettre en réseau, la coordination a mis en place toute une série d'outils et de pratiques. Dans ce cadre, un nouveau format a été lancé pour 2021 : les **groupes de travail thématiques**.

Ce guide entend revenir sur le **groupe de travail thématique #1 consacré à la participation des personnes exilées** dans les politiques publiques locales. Celui-ci est né de la volonté de différentes collectivités de questionner leurs conseils consultatifs de résident.es étranger.es. Plus largement, c'est l'ensemble du réseau qui a exprimé son besoin de travailler sur les enjeux de participation.

A destination des élu.es et des technicien.nes des collectivités membres du réseau, ce groupe de travail a visé différents objectifs :

- Accompagner vers une meilleure compréhension des compétences et leviers à disposition;
- o Partager des retours d'expérience et pratiques inspirantes ;
- o Mettre en lumière des recommandations et points de vigilance concrets ;
- o Faciliter les liens des collectivités avec les organisations expertes.

En effet, la coordination de l'ANVITA se rapproche d'**experts** pour encadrer ces espaces d'échanges et de réflexions communes. A ce titre, ce groupe de travail a été construit et animé avec trois partenaires : l'**Union des Etudiant.es Exilé.es** (<u>UEE</u>), l'**Observatoire de l'immigration et de l'asile** de l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI) et **Démocratie Ouverte** (DO).









CALENDRIER DES SESSIONS

31 MARS 2021

PREMIÈRE SESSION:

INTRODUCTION THÉORIQUE & ÉTAT DES LIEUX DES COLLECTIVITÉS



Avec la présence de :

Arcueil, Bègles, Bordeaux, Cherbourg-en-Cotentin, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Nantes, Paris, Schiltigheim, Strasbourg, Val-de-Marne, Villeurbanne et Vitry-sur-Seine (élu ind.).

21 SEPTEMBRE 2021

TROISIÈME SESSION:

LES MÉTHODES D'ALLER-VERS



<u>Avec la présence de :</u>

Bordeaux, Cherbourg-en-Cotentin, Grenoble, Le Relecq- Kerhuon, Louvigny, Lyon, Lyon 7ème (élue ind.), Montpellier, Montreuil, Nantes, Paris, Strasbourg, Tours, Val-de-Marne, Villeurbanne et Vitry-sur-Seine (élu ind.).

30 JUIN 2021

DEUXIÈME SESSION:

DISPOSITIFS PARTICIPATIFS : DROIT COMMUN VS SPÉCIFIQUES CIBLÉS



Avec la présence de :

Chenôve (élu individuel), Bordeaux, Cherbourg-en-Cotentin, Clermont-Ferrand, Die, Grenoble, Grand Lyon, Lyon, Lyon 7ème (élue ind.), La Roche sur Foron, Nantes, Paris, Tours, Val-de-Marne et Villeurbanne.

SESSION 1 : ÉTAT DES LIEUX DE LA PARTICIPATION

INTRODUCTION THÉORIQUE: LA PARTICIPATION

Afin de penser une gouvernance plus ouverte et collaborative, les collectivités territoriales disposent notamment du **levier participatif**. Selon la consultante Sherry R. Arnstein (1969), huit niveaux de participation citoyenne peuvent être distingués, allant **de la consultation à la co-décision**.

Transposé aux personnes exilées, ce modèle participatif rencontre toutefois différents obstacles: exclusion du droit de vote et d'éligibilité (hormis pour les ressortissant.es communautaires); une possible méconnaissance de la langue et du contexte institutionnel; un éventuel sentiment d'illégitimité.

Dans ce contexte, la participation via d'autres dispositifs et pratiques tels que les budgets participatifs ou le bénévolat inclusif, permet de **compenser ce non-accès à** l'ensemble des possibilités d'actions des citoyen.nes.

ÉTAT DES LIEUX DANS LES TERRITOIRES

Dispositifs participatifs dans les territoires

droit commun

Référendum
Budget participatif
Conseil de quartier
Forums de quartiers
Jury citoyen
Convention citoyenne
Assemblée citoyenne
Conseil des aîné.es
Conseil des enfants et des jeunes
Forum de la culture
Conseil de développement durable

spécifiques aux personnes exilées

Soutien des associations
Accueil des nouvelles arrivées
Audit à destination des exilé.es
Assemblée des citoyen.nes extracommunautaires
Conseil consultatif des résident.es étranger.es
Conseil consultatif contre les discriminations
ethno-raciales

SESSION 2 : DISPOSITIFS DE DROITS COMMUN *vs* SPÉCIFIQUES

IDENTIFICATION DES PUBLICS ÉXILÉS

Le terme générique de « **personnes exilées** » inclut une multiplicité de statuts et de situations liées à l'exil (réfugié.es statutaires, demandeurs.es d'asile, mineur.es non accompagné.es, personnes dites « sans-papiers », etc). Localement, différentes pratiques existent pour identifier ces publics :

- o Croiser les données chiffrées publiées par différentes structures et institutions ;
- o L'analyse des besoins sociaux est une obligation légale pour les CCAS / CIAS ;
- o L'ANVITA développe un nouveau projet autour de diagnostics territoriaux.

RETOURS D'EXPÉRIENCE : DISPOSITIFS PARTICIPATIFS

Les villes de Clermont-Ferrand, Villeurbanne, Grenoble et Nantes ont présenté leurs dispositifs participatifs respectifs :

Dispositifs de droit commun

Ouverts inconditionnellement à toutes personnes.

BUDGET PARTICIPATIF CLERMONT-FERRAND

- * 2018, puis tous les 2 ans
- *5% budget d'investissement
- * Ouvert à tous.tes, dès 11 ans
- *Langue française non requise pour dépôt des projets
- * Sélection des projets par vote, ouvert à tous.tes
- *Instance des "messagers" (ambassadeurs) ouverte aux exilé.es
- *Aller-vers via les associations, maisons de quartiers...
- *A minima 1 projet issu d'un quartier prioritaire

<u>Vigilances</u>: représentativité ; barrière de la langue ; communication sur le dispositif

JURY CITOYEN VILLEURBANNE

- *Initié en 2018, puis remise au maire du rapport en 2019
- *Thème : « accueillir à Villeurbanne »
- *10 volontaires + 16 tiré.es au sort
- *Acculturation des juré.es aux enjeux de l'accueil
- *Personnes exilé.es ont formé des juré.es
- *Indemnisation des juré.es

<u>Vigilances</u>: représentativité ; absence de personnes exilées dans les juré.es ; complexité technique du tirage au sort et de l'indemnité

Dispositifs spécifiques

A destination des personnes exilées.

CONSEIL CONSULTATIF DES RÉSIDENTS ÉTRANGER GRENOBLOIS

- *Fondé en 2000
- *Personnes exilées désignées par des associations
- *Co-présidence : un.e élu.e + un.e résident.e étranger.e
- *Thématisation: accueil & intégration, politiques locales
- *En pause depuis 2 ans : refonte

<u>Vigilances communes</u>: surreprésentation des exilé.es de CSP+, diplômé.es, avec un titre de séjour...; effets de diasporas; risque de stigmatisation de par les thèmes proposés

CONSEIL NANTAIS POUR LA CITOYENNETÉ DES ÉTRANGERS

- *Fondé en 2003
- *Collège d'individus puis ateliers de travail
- *Personnes exilées, sur volontariat
- *Processus d'interpellation du conseil municipal
- *Thématisation : accueil & intégration
- *En pause depuis 3 ans : refonte

<u>Enjeux communs</u>: consultation des exilé.es; légitimité des outils et politiques publiques en lien; espace de création de lien social; acculturation avec le fonctionnement institutionnel français

SESSION 3: LES MÉTHODES D'ALLER-VERS

POINT THÉORIQUE: LES MÉTHODES D'ALLER-VERS

La démarche de « l'aller vers » consiste à aller chercher celles et ceux qui, bien que concerné.es par les politiques et programmes, ne se sentent pas invité.es, légitimes d'y participer ou en sont trop éloigné.es. Il s'agit de renverser la relation verticale entre les personnes exilées, usagères des services de la ville, et les professionnel.les par l'instauration de liens de confiance, le déplacement physique des professionnel.les, etc. Dans le cadre de notre groupe de travail, cette démarche vise à élargir le public touché par les politiques et programmes participatifs.

RETOURS D'EXPÉRIENCE

- L'Union des Étudiant.es Éxilé.es (<u>UEE</u>): organisation créée en 2018 par et pour des étudiant.es exilé.es. L'association met en œuvre la participation à différents niveaux: de la consultation à la co-décision. L'UEE a créé un lien de confiance et une relation horizontale avec ses adhérent.es, notamment grâce à la présence sur les pages de discussion des réseaux sociaux des personnes exilé.es et à la garantie du principe de non-discrimination par la dissociation explicite avec la préfecture.
- Médecins Sans Frontières (MSF): pour permettre l'accès aux soins et à la vaccination au plus grand nombre durant la période pandémique du Covid-19, différentes méthodes d'aller-vers ont été instaurées : clinique mobile, présente cinq jours par semaine à proximité des campements et lieux de distribution alimentaire ; déplacement des équipes sur une quarantaine de sites connus et fréquentés ; sensibilisation par des médiateurs et médiatrices formés dans plusieurs langues.
- La ville de Montreuil (<u>ici</u>) porte un projet de plateforme numérique d'accueil et d'aide aux personnes exilées. Pour le construire, un travail d'enquête a récolté les besoins des personnes exilées en allant à leur rencontre dans leur lieu de vie quotidien. Dans un second temps, les acteurs associatifs locaux ont été consultés. Ce travail a mené à la création d'une plateforme collaborative à la fois numérique et physique.

PISTES DE RECOMMANDATION

• ADAPTER LES TEMPORALITÉS :

- Un engagement participatif de courte durée coïncide davantage avec la réalité des personnes;
- o Mettre en place des groupes de travail réactifs à l'actualité politique ;
- Trouver des créneaux pour une meilleure participation: éviter les horaires classiques de travail;
- o Co-construire les dispositifs avec les personnes exilées à toutes les étapes.

• FAVORISER LA REPRÉSENTATIVITÉ :

- S'engager dans une démarche d'aller-vers afin de capter le public dans sa diversité;
- o Varier les points et canaux de rencontre avec les personnes ;
- Aller à la rencontre des structures associatives dans leur globalité : opérateurs de l'aide et de l'accueil, associations de personnes exilées, structures contestataires aux programmes et politiques locales, etc;
- Associer de nombreux acteurs: syndicats, groupes politiques, acteurs économiques, experts, etc.

• TRAVAILLER L'ADAPTABILITÉ :

- o Favoriser une posture d'ajustement et d'adaptabilité des professionnel.les ;
- o Encourager la formation des professionnel.les aux enjeux de participation.

ADAPTER LA COMMUNICATION :

- o Communiquer en plusieurs langues et plusieurs supports ;
- o Intégrer les personnes dans la création de ces supports de communication.

PROFESSIONNALISER LA PARTICIPATION :

- o Envisager l'indemnisation des personnes participant aux dispositifs ;
- Soutenir la professionnalisation et la structuration des associations de personnes exilées ;
- Proposer des temps de préparation et de formation en amont de toute intégration aux instances participatives et décisionnelles;
- o Recrutement de personnes exilées dans les services en contact avec ce public.

RESSOURCES

COMPTES-RENDUS DES SESSIONS

Pour y avoir accès, contactez contact@anvita.fr







RAPPORTS DES ORGANISATIONS PARTENAIRES:







POUR ALLER PLUS LOIN:



Rapport annuel 2020 Union des Etudiants Exilés.



Commission d'enquête sur la participation des personnes migrantes aux politiques publiques. Audition de Sophie Bilong et Matthieu Tardis de l'IFRI

Plus d'informations:

ANVITA: lea.enon-baron@anvita.fr / solene.dechavigny@anvita.fr

IFRI: bilongsophie@gmail.com

D0: <u>alexis.desvaux@democratieouverte.org</u>

UEE: rudi.osman@uniondesetudiantsexiles.org / hallaq_dounya@yahoo.fr /

clemence.auzary@uniondesetudiantsexiles.org







